

## Saisie d'huissier ya t'il un montant minimum a payer ?

Par de jesus, le 04/01/2011 à 17:58

Bonjour,

Ayant reçu un courrier d'avis de saisie d'huissier pour une dette de 3.500 €, je leur ai téléphoné pour leur dire que j'allais leur envoyer un chèque de 200 € en pensant que ça bloquerait la procédure mais ils m'ont dit qu'il fallait au moins 1.000 € pour la bloquer. En ontils le droit ?

Par jeetendra, le 04/01/2011 à 18:31

Bonsoir, le mieux pour vous c'est de saisir le juge de l'exécution pour obtenir la main levée de la saisie pratiquée et d'homologuer un éventuel échéancier, délai de paiement pour vous permettre de vous libérer de votre dette, cordialement.

Par de jesus, le 04/01/2011 à 18:43

Et je fais ça comment? Un courrier? A un juge de mon arrondissement?

Par jeetendra, le 04/01/2011 à 18:51

appelez le greffe de votre Tribunal d'instance, ils vous expliqueront comment faire, bonne soirée à vous.

Par de jesus, le 04/01/2011 à 19:04

Merci a vous aussi